



# **PORSCHE**

---

## **SPRINT CHALLENGE FRANCE**

# **PORSCHE SPRINT CHALLENGE FRANCE**

## **REGLEMENT 2024**

### **RECTIFICATIF N°4.**

Seules les parties modifiées des articles du règlement 2024 validé par la FFSA sont mentionnés dans le présent additif.

#### **1.3.4.2 PNEUMATIQUES**

Pour l'épreuve de 130 minutes, les voitures des groupes 991 doivent utiliser des pneumatiques 27/65-18 S9L à l'avant et 31/71-18 S9M à l'arrière. Les voitures des autres groupes doivent utiliser les pneus définis à l'article 2.4.5 du présent règlement.

Pour l'épreuve de 130 minutes, les voitures du groupe 718 GT4 RS sont autorisées à utiliser 2 trains de pneus slick pour les essais qualificatifs et la course. L'arrêt pour le montage du deuxième train de pneus slicks est pris en compte dans la durée des arrêts obligatoires pour autant que cet arrêt ait une durée d'au moins 2 minutes.

#### **1.6.7 EPREUVES**

Les voitures de la **SPORT CUP SERIES** sont autorisées à participer à la course unique de 130 minutes de la **CUP SERIES**.

#### **1.8.2 ATTRIBUTION DES POINTS**

Le classement du **PORSCHE SPRINT CHALLENGE FRANCE** est établi sur 6 meetings de course. Seuls les points marqués lors des 6 meetings où ils ont été le mieux classé seront pris en compte pour les pilotes ayant participé aux 7 meetings de la saison.